



Woluwe-Saint-Lambert, le 24/04/2024  
*Par email*

ACP 1080 LEOPOLD II 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Objet : Notification PV AG

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint une copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale de votre copropriété sise au Boulevard Leopold II 55-61 à MOLENBEEK-SAINT-JEAN.

Nous vous informons que ce procès-verbal est également disponible au téléchargement depuis votre espace Extranet (<https://extranet.homeland.immo/>).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.



**23/04/2024**

**ACP Leopold II  
BCE : 0807664263**

### Formalités obligatoires

Vérification des procurations, détermination du quorum, validité de l'Assemblée.

Sont présents ou représentés 37 copropriétaires sur 70 représentants 5746 quotités sur 10 000. L'assemblée Générale peut valablement délibérer et voter les points repris à l'ordre du jour.

■■■■■■ arrive à 19h15, 124 quotités

#### 1) **Désignation du Président de séance, d'un scrutateur et d'un secrétaire.**

→ Vote : Majorité absolue

- a) L'assemblée nomme ■■■■■■ président de séance, à l'unanimité.
- b) L'assemblée nomme le syndic ■■■■■■ secrétaire de séance, à l'unanimité.
- c) L'assemblée ne nomme pas de scrutateur de séance.

#### 2) **Cogénération :**

19h00 : Prise de parole de ■■■■■■ Présentation et projection des analyses détaillées

20h00 : Prise de parole de ■■■■■■ Présentation et projection des analyses détaillées

##### **2.1) Placement cogénération - Vote pour accepter le projet de remplacement de la chaudière actuelle et l'installation d'une cogénération**

→ Vote : Majorité qualifiée

L'assemblée approuve le projet d'installation d'une cogénération et remplacement de la chaufferie.

Votes d ■■■■■■

##### **2.2) Choix de la solution de financement**

→ Vote : Majorité absolue

Le syndic revient sur les différentes solutions de financement avec les copropriétaires, en vue du vote qui va suivre.

###### 2.2.1) Financement en fonds propre

Il est proposé à l'assemblée de financer le projet en fonds propres. L'assemblée ne souhaite pas financer le projet en fonds propres.

Votes contre : ■■■■■■

### 2.2.2) Financement en tiers-investisseur

Il est à noter que l'offre de cogengreen a changé, information reçue par leur représentant ce jour. Le cas de figure où la copropriété n'investit rien n'est plus d'actualité. Soit la copropriété paie pour la chaufferie et perçoit un loyer de 7500€/an pendant 10 ans ou la copropriété paie la chaufferie et reçoit un montant unique de 45 000€ en « one-shot », en déduction du montant des travaux pour cette chaufferie.

L'assemblée fait le choix de partir sur un projet financé en tiers-investisseur.

Votes contre :

### 2.3) Choix du fournisseur

→ Vote : Majorité absolue

Il est proposé à l'assemblée de choisir entre les projets tiers-investisseur de Wattmatters et Cogengreen. Un récapitulatif des offres est fait par le syndic.

L'assemblée procède au vote.

#### 2.3.1) Cogengreen

L'assemblée n'approuve pas le projet

#### 2.3.2)

L'assemblée approuve le projet de .  
L'apport de la copropriété au projet sera prélevé du fonds de réserve.  
Résumé du projet :

Investissement total : 407.452 € TVAC

- Apport de la copropriété à l'investissement total : 79.382 €
- Coût cogénération 154.900 € réduit à 0 € (tiers-investisseur)
- Coût pompes à chaleur 131.800 € réduit à 0 € (offert 10% et prime Révolution 90%)
- Coût chaudières 109.382 € TVAC réduit à 79.382 € (30 000 € offerts)
- Economie d'investissement : 298.070 € TVAC

Gain total sur 10 ans : 172.900 € TVAC (réduction des charges énergétiques de 17 290€/an)

Votes contre :



La séance est levée à 22h30.

**Fait à Bruxelles, le 23/04/2024**

Vincent Spruytte  
Syndic - Administrateur délégué  
MANAGIMM srl  
IPI 800040 AXA 730.390.160  
BCE n° 0824.013.713 non assujetti

Feuille de présence en date du 23/04/2024 - ACP 1080 LEOPOLD II

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
57	Appartement	109		
58	Cave	1		
59	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>120</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
159	Cave	1		
160	Appartement	89		
161	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>100</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
174	Cave	1		
175	Appartement	116		
176	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>127</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
177	Cave	1		
178	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>11</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
1	Cave	1		
2	Appartement	312		
	<b>Total</b>	<b>313</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
6	Appartement	182		
7	Cave	1		
8	Parking	10		
9	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>203</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
10	Cave	1		
11	Appartement	114		

12 Parking 10  
**Total 125**

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
13	Appartement	94		
<b>Total</b>		<b>94</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
14	Cave	1		
15	Appartement	84		
16	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>95</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
17	Cave	1		
18	Appartement	325		
19	Parking	10		
20	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>346</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
21	Appartement	182		
22	Cave	1		
23	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>193</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
24	Appartement	110		
25	Cave	1		
26	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>121</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
27	Cave	1		
28	Appartement	159		
29	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>170</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
30	Cave	1		
31	Appartement	126		
32	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>137</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
33	Appartement	159		
34	Cave	1		
35	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>170</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
79	Cave	1		
80	Appartement	119		
81	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>130</b>		
36	Appartement	130		
37	Cave	1		
38	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>141</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
39	Cave	1		
40	Appartement	100		
41	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>111</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
42	Cave	1		
43	Appartement	11		
44	Parking	1		
<b>Total</b>		<b>12</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
45	Cave	1		
46	Appartement	116		
47	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>127</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
48	Cave	1		
49	Appartement	128		
50	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>139</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
51	Cave	1		
52	Appartement	218		
53	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>229</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
54	Cave	1		
55	Appartement	78		
56	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>89</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
63	Appartement	179		
64	Parking	10		

**Total** 189

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
65	Cave	1		
66	Appartement	83		
67	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>94</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
68	Appartement	257		
69	Cave	1		
70	Parking	15		
	<b>Total</b>	<b>273</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
71	Appartement	104		
72	Cave	1		
73	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>115</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
74	Cave	1		
75	Appartement	129		
76	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>140</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
77	Cave	1		
78	Appartement	89		
	<b>Total</b>	<b>90</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
82	Cave	1		
83	Appartement	69		
84	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>80</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
85	Appartement	170		
86	Cave	1		
87	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>181</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
88	Cave	1		
89	Appartement	149		
90	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>160</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
91	Cave	1		
92	Appartement	126		
93	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>137</b>		
Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
94	Cave	1		
95	Appartement	114		
96	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>125</b>		
Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
3	Appartement	164		
4	Cave	1		
5	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>175</b>		
Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
97	Cave	1		
98	Appartement	119		
99	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>130</b>		
Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
100	Cave	1		
101	Appartement	111		
102	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>122</b>		
Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
103	Cave	1		
104	Appartement	220		
105	Parking	15		
	<b>Total</b>	<b>236</b>		
Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
106	Appartement	173		
107	Cave	1		
108	Parking	10		
109	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>194</b>		
Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
110	Cave	1		
111	Appartement	100		
112	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>111</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
113	Cave	1		
114	Appartement	176		
<b>Total</b>		<b>177</b>		
115	Appartement	107		Signature mandataire
116	Cave	1		
117	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>118</b>		
118	Cave	1		Signature mandataire
119	Appartement	<del>119</del>		
<b>Total</b>		<b>120</b>		
120	Parking	<del>10</del>		Signature mandataire
<b>Total</b>		<b>10</b>		
121	Cave	1		Signature mandataire
122	Appartement	100		
123	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>111</b>		
124	Cave	1		Signature mandataire
125	Appartement	100		
126	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>111</b>		
127	Appartement	159		Signature mandataire
128	Cave	1		
129	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>170</b>		
130	Appartement	305		Signature mandataire
131	Cave	1		
132	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>316</b>		
133	Cave	1		Signature mandataire
134	Appartement	121		

**Total 122**

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
135	Cave	1		
136	Appartement	86		
137	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>97</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
138	Cave	1		
139	Appartement	93		
140	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>104</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
141	Cave	1		
142	Appartement	119		
143	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>130</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
144	Cave	1		
145	Appartement	100		
146	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>111</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
147	Cave	1		
148	Appartement	116		
149	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>127</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
150	Cave	1		
151	Cave	1		
152	Appartement	119		
153	Appartement	164		
154	Parking	10		
155	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>305</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
156	Cave	1		
157	Appartement	129		
158	Parking	10		
<b>Total</b>		<b>140</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
162	Cave	1		
163	Appartement	93		

164 Parking 10  
**Total 104**

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
165	Cave	1		
166	Appartement	12		
167	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>13</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
168	Cave	1		
169	Appartement	220		
170	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>231</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
171	Cave	1		
172	Appartement	91		
173	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>102</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
179	Cave	1		
180	Appartement	136		
181	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>147</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
182	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>10</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
183	Cave	1		
184	Appartement	176		
185	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>187</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
60	Cave	1		
61	Appartement	144		
62	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>155</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
186	Cave	1		
187	Appartement	89		
188	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>100</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
189	Cave	1		
190	Appartement	128		
191	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>139</b>		

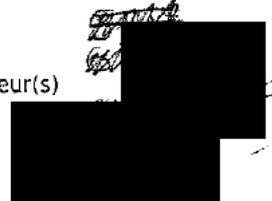
Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
192	Cave	1		
193	Appartement	113		
194	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>124</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
195	Cave	1		
196	Appartement	100		
197	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>111</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
198	Cave	1		
199	Appartement	128		
200	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>139</b>		

Lot	Type	Tantièmes	Signature présent	Signature mandataire
201	Cave	1		
202	Appartement	66		
203	Parking	10		
	<b>Total</b>	<b>77</b>		

190

Signature(s) scrutateur(s)  Signature(s) secrétaire(s)



Il est également impératif de noter de votre écriture : le nom de la personne que vous désignez comme mandataire. Sans toutes les indications demandées écrites de la même main, votre procuration sera réputée non valable.

PROCURATION

(À présenter par le mandataire porteur de procuration le jour de l'assemblée)

Le (la) soussigné(e) : [redacted]

Nom - prénom ou dénomination

Domicile, Résidence ou Siège Social : Léopold II, 55 / appartement B01

(S'il s'agit d'une personne morale, il faut ajouter l'identité de ses représentants ainsi que l'indication de leur nomination avec publication au Moniteur belge)

Donne par la présente pouvoir à Mrs [redacted]

(Écrit à la main, n'importe quel mandataire, à l'exclusion du syndic).

A l'effet de :

Le représenter à l'assemblée générale statutaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble ci-dessus nommé qui se tiendra le 23/04/2024 à 18h30.

Sur l'ordre du jour tel que noté à la convocation ;

- 1. Assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer
2. Prendre part à toutes les délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour
3. Aux effets ci-dessus, avec pouvoir de signer tout procès-verbal des décisions de ladite Assemblée.

Fait à Bruxelles le 22/04/2024

Bon pour pouvoir (écrit à la main) et signature

"Bon pour pouvoir"



La loi du 02/06/2010 précise que :

- Les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul des majorités
Un propriétaire peut représenter plus de trois procurations si le total des voix dont il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% du total des quotités de la copropriété tout entière)

Veuillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne doive être écartée, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi



Managimm



Homeland

Il est également impératif de noter **de votre écriture** : le nom de la personne que vous désignez comme mandataire. Sans toutes les indications demandées écrites de la même main, votre procuration sera réputée non valable.

### PROCURATION

(À présenter par le mandataire porteur de procuration le jour de l'assemblée)

Le (la) soussigné(e) [REDACTED]

Nom - prénom ou dénomination

Domicile, Résidence ou Siège Social : *Boulevard Léopold II 55 B 5 - 1080 Bruxelles*

(S'il s'agit d'une personne morale, il faut ajouter l'identité de ses représentants ainsi que l'indication de leur nomination avec publication au Moniteur belge)

Donne par la présente pouvoir à M. [REDACTED]

(Écrit à la main, n'importe quel mandataire, à l'exclusion du syndic).

A l'effet de :

Le représenter à l'assemblée générale statutaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble ci-dessus nommé qui se tiendra le 23/04/2024 à 18h30.

Sur l'ordre du jour tel que noté à la convocation ;

1. Assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer
2. Prendre part à toutes les délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour
3. Aux effets ci-dessus, avec pouvoir de signer tout procès-verbal des décisions de ladite Assemblée.

Fait à *Bruxelles* le *23/04/2024*

Bon pour pouvoir (écrit à la main) et signature

*Bon pour pouvoir*

*Attention: document signé par signatures électroniques !*

La loi du 02/06/2010 précise que :

- Les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Un propriétaire peut représenter plus de trois procurations si le total des voix dont il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% du total des quotités de la copropriété tout entière)

Veillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne doive être écartée, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi



Il est également impératif de noter de votre écriture : le nom de la personne que vous désignez comme mandataire. Sans toutes les indications demandées écrites de la même main, votre procuration sera réputée non valable.

PROCURATION

(À présenter par le mandataire porteur de procuration le jour de l'assemblée)

Le (la) soussigné(e) : [redacted]

Nom - prénom ou dénomination

Domicile, Résidence ou Siège Social : BOULEVARD LEOPOLD II 55-1200-MARLBORGH

(S'il s'agit d'une personne morale, il faut ajouter l'identité de ses représentants ainsi que l'indication de leur nomination avec publication au [redacted])

Donne par la présente pouvoir à M. [redacted]

(Écrit à la main, n'importe quel mandataire, à l'exclusion du syndic).

A l'effet de :

Le représenter à l'assemblée générale statutaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble ci-dessus nommé qui se tiendra le 23/04/2024 à 18h30.

Sur l'ordre du jour tel que noté à la convocation ;

- 1. Assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer
2. Prendre part à toutes les délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour
3. Aux effets ci-dessus, avec pouvoir de signer tout procès-verbal des décisions de ladite Assemblée.

Fait à Bruxelles le 22/04/2024

Bon pour pouvoir (écrit à la main) et signature

[redacted signature area]

La loi du 02/06/2010 précise que :

- Les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul des majorités
• Un propriétaire peut représenter plus de trois procurations si le total des voix dont il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% du total des quotités de la copropriété tout entière)

Veillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne doive être écartée, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi



Managimm



Homeland

Il est également impératif de noter de votre écriture le nom de la personne que vous désignez comme mandataire. Sans toutes les indications demandées écrites de la même main, votre procuration sera réputée non valable.

PROCURATION

(À présenter par le mandataire porteur de procuration le jour de l'assemblée)

Le (la) soussigné(e) :

Nom - prénom ou dénomination

Domicile, Résidence ou Siège Social : Rue de l'intendant 80, 1080 Sint-Jans Molenbeek

(S'il s'agit d'une personne morale, il faut ajouter l'identité de ses représentants ainsi que l'indication de leur nomination avec publication)

Donne par la présente pouvoir à M

(Écrit à la main, n'importe quel mandataire, à l'exclusion du syndic)

A l'effet de :

Le représenter à l'assemblée générale statutaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble ci-dessus nommé qui se tiendra le 23/04/2024 à 18h30.

Sur l'ordre du jour tel que noté à la convocation :

- 1. Assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer
2. Prendre part à toutes les délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour
3. Aux effets ci-dessus, avec pouvoir de signer tout procès-verbal des décisions de ladite Assemblée.

Fait à Bruxelles le 22/04/2024

Bon pour pouvoir (écrit à la main) et signature

La loi du 02/05/2010 précise que :

- Les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul des majorités
Un propriétaire peut représenter plus de trois procurations si le total des voix dont il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% du total des quotités de la copropriété tout entière)

Veuillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne doive être écartée, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi



Il est également impératif de noter de votre écriture : le nom de la personne que vous désignez comme mandataire. Sans toutes les indications demandées écrites de la même main, votre procuration sera réputée non valable.

**PROCURATION**

(À présenter par le mandataire porteur de procuration le jour de l'assemblée)

Le (la) soussigné(e) : [Redacted]

Nom - prénom ou dénomination

Domicile, Résidence ou Siège Social : Rue de l'Intendant 80, 1080 Bruxelles.....

(S'il s'agit d'une personne morale, il faut ajouter l'identité de ses représentants ainsi que l'indication de leur nomination avec publication au Moniteur belge)

Donne par la présente pouvoir à M. [Redacted]

(Écrit à la main, n'importe quel mandataire, à l'exclusion du syndic).

A l'effet de :

Le représenter à l'assemblée générale statutaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble ci-dessus nommé qui se tiendra le 23/04/2024 à 18h30.

Sur l'ordre du jour tel que noté à la convocation ;

1. Assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer
2. Prendre part à toutes les délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour
3. Aux effets ci-dessus, avec pouvoir de signer tout procès-verbal des décisions de ladite Assemblée.

Fait à Bruxelles le 23/04/2024

[Redacted signature area]

La loi du 02/06/2010 précise que :

- Les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Un propriétaire peut représenter plus de trois procurations si le total des voix dont il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% du total des quotités de la copropriété tout entière)

Veuillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne doive être écartée, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi

Il est également impératif de noter **de votre écriture** : le nom de la personne que vous désignez comme mandataire. Sans toutes les indications demandées écrites de la même main, votre procuration sera réputée non valable.

## PROCURATION

(À présenter par le mandataire porteur de procuration le jour de l'assemblée)

Le (la) soussigné(e) : [REDACTED]

Nom – prénom ou dénomination

Domicile, Résidence ou Siège Social : Rue de l'intendant 70 - 1080 St. Jans Molenbeek

(S'il s'agit d'une personne morale, il faut ajouter l'identité de ses représentants ainsi que l'indication de leur nomination avec publication au Moniteur belge)

Donne par la présente pouvoir à M<sup>me</sup> [REDACTED]

(Écrit à la main, n'importe quel mandataire, à l'exclusion du syndic).

A l'effet de :

Le représenter à l'assemblée générale statutaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble ci-dessus nommé qui se tiendra le 23/04/2024 à **18h30**.

Sur l'ordre du jour tel que noté à la convocation ;

1. Assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer
2. Prendre part à toutes les délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour
3. Aux effets ci-dessus, avec pouvoir de signer tout procès-verbal des décisions de ladite Assemblée.

Fait à Bruxelles le 23/04/24

Bon pour pouvoir (écrit à la main) et signature

La loi du 02/06/2010 précise que :

- Les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Un propriétaire peut représenter plus de trois procurations si le total des voix dont il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% du total des quotités de la copropriété tout entière)

**Veillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne doive être écartée, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi**



Il est également impératif de noter **de votre écriture** : le nom de la personne que vous désignez comme mandataire. Sans toutes les indications demandées écrites de la même main, votre procuration sera réputée non valable.

PROCURATION

(À présenter par le mandataire porteur de procuration le jour de l'assemblée)

Le (la) soussigné(e) : [redacted]

Nom – prénom ou dénomination

Domicile, Résidence ou Siège Social : Boulevard LEOPOLDO II, 61

(S'il s'agit d'une personne morale, il faut ajouter l'identité de ses représentants ainsi que l'indication de leur nomination avec publication au Moniteur belge)

Donne par la présente pouvoir à M. [redacted]

(Écrit à la main, n'importe quel mandataire, à l'exclusion du syndic).

A l'effet de :

Le représenter à l'assemblée générale statutaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble ci-dessus nommé qui se tiendra le 23/04/2024 à 18h30.

Sur l'ordre du jour tel que noté à la convocation ;

1. Assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer
2. Prendre part à toutes les délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour
3. Aux effets ci-dessus, avec pouvoir de signer tout procès-verbal des décisions de ladite Assemblée.

Fait à Bruxelles le 22/04/24

Bon pour pouvoir (écrit à la main) et signature



La loi du 02/06/2010 précise que :

- Les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Un propriétaire peut représenter plus de trois procurations si le total des voix dont il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% du total des quotités de la copropriété tout entière)

Veuillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne doive être écartée, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi

Il est également impératif de noter de votre écriture : le nom de la personne que vous désignez comme mandataire. Sans toutes les indications demandées écrites de la même main, votre procuration sera réputée non valable.

## PROCURATION

(À présenter par le mandataire porteur de procuration le jour de l'assemblée)

Le (la) soussigné(e) :

Nom – prénom ou dénomination

Domicile, Résidence ou Siège Social : QUE VIEUX BAILLARD, 3 - 766 WAIN-MERLIN

(S'il s'agit d'une personne morale, il faut ajouter l'identité de ses représentants ainsi que l'indication de leur nomination avec publication au Moniteur belge)

Donne par la présente pouvoir à M. [REDACTED]

(Écrit à la main, n'importe quel mandataire, à l'exclusion du syndic).

A l'effet de :

Le représenter à l'assemblée générale statutaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble ci-dessus nommé qui se tiendra le 23/04/2024 à 18h30.

Sur l'ordre du jour tel que noté à la convocation ;

1. Assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer
2. Prendre part à toutes les délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour
3. Aux effets ci-dessus, avec pouvoir de signer tout procès-verbal des décisions de ladite Assemblée.

Fait à Wain-Merlin le 22/04/2024

Bon pour pouvoir (écrit à la main) et signature

La loi du 02/06/2010 précise que :

- Les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Un propriétaire peut représenter plus de trois procurations si le total des voix dont il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% du total des quotités de la copropriété tout entière)

Veuillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne doive être écartée, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi



Managimm



Homeland

Il est également impératif de noter **de votre écriture** : le nom de la personne que vous désignez comme mandataire. Sans toutes les indications demandées écrites de la même main, votre procuration sera réputée non valable.

## PROCURATION

(À présenter par le mandataire porteur de procuration le jour de l'assemblée)

Le (la) soussigné(e) : [REDACTED]

Nom - prénom ou dénomination

Domicile, Résidence ou Siège Social : Schuurstraat 23, 9940 Evergem

(S'il s'agit d'une personne morale, il faut ajouter l'identité de ses représentants ainsi que l'indication de leur nomination avec publicité)

Donne par la présente pouvoir à [REDACTED]

(Écrit à la main, n'importe quel mandataire, à l'exclusion du syndic).

A l'effet de :

Le représenter à l'assemblée générale statutaire de l'association des copropriétaires de l'Immeuble ci-dessus nommé qui se tiendra le 23/04/2024 à 18h30.

Sur l'ordre du jour tel que noté à la convocation ;

1. Assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer
2. Prendre part à toutes les délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour
3. Aux effets ci-dessus, avec pouvoir de signer tout procès-verbal des décisions de ladite Assemblée.

Fait à Evergem le 9 avril 2024

Bon pour pouvoir (écrit à la main) et signature

La loi du 02/06/2010 précise que :

- Les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Un propriétaire peut représenter plus de trois procurations si le total des voix dont il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% du total des quotités de la copropriété tout entière)

Veuillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne doive être écartée, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi

Il est également impératif de noter de votre écriture : le nom de la personne que vous désignez comme mandataire. Sans toutes les indications demandées écrites de la même main, votre procuration sera réputée non valable.

## PROCURATION

(À présenter par le mandataire porteur de procuration le jour de l'assemblée)

Le (la) soussigné(e) : [redacted]

Nom - prénom ou dénomination

Domicile, Résidence ou Siège Social : *170, Oudebaan - 2970 Schilde*

(S'il s'agit d'une personne morale, il faut ajouter l'identité de ses représentants ainsi que l'indication de leur nomination avec publication au Moniteur belge)

Donne par la présente pouvoir à M. [redacted]

(Écrit à la main, n'importe quel mandataire, à l'exclusion du syndic).

A l'effet de :

Le représenter à l'assemblée générale statutaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble ci-dessus nommé qui se tiendra le 23/04/2024 à 18h30.

Sur l'ordre du jour tel que noté à la convocation ;

1. Assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer
2. Prendre part à toutes les délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour
3. Aux effets ci-dessus, avec pouvoir de signer tout procès-verbal des décisions de ladite Assemblée.

Fait à *Schilde* le *10* avril 2024

Bon pour pouvoir (écrit à la main) et signature [redacted]

La loi

- Les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul des majorités
- Un propriétaire peut représenter plus de trois procurations si le total des voix dont il dispose lui-même et majoré des procurations qu'il détient n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété (100% du total des quotités de la copropriété tout entière)

Veuillez donc vous en assurer auprès de votre mandataire afin d'éviter que votre procuration ne doive être écartée, votre mandat devant répondre aux critères stricts et rentrer dans les conditions de la loi